

Séméac, le 7 octobre 2019



Le Maire

## Communiqué

Le Maire de Séméac informe que des personnes aucunement habilitées par la commune, font du porte à porte pour vendre des porte-clefs.

En aucune façon, la commune de Séméac n'autorise des personnes à vendre au domicile des particuliers, quelque produit ou service que ce soit.

Personne ne peut engager des démarches commerciales, en affirmant être envoyé par la Mairie.

Dans le cas où des individus de ce type se présenteraient merci d'appeler les services de la mairie.

Monsieur le Maire,

Philippe BAUBAY

